
AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

1. La demande de dérogation mineure décrite ci-dessous relativement au *Règlement de zonage numéro 2009-U53* et ses amendements sera étudiée par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 20 février 2024, à 19 heures, se tenant à la salle de la place Lagny, au 2, rue Saint-Louis, Sainte-Agathe-des-Monts :

	Numéro	Immeuble visé	Zones	Nature et effets de la demande
1.	2024-0009	Lot projeté 6 616 996 du cadastre du Québec (montée Rosa/rue du Muguet)	Hc-625 Ha-605 Ca-721	<ul style="list-style-type: none">• L'aménagement d'un mur de soutènement projeté d'une hauteur allant jusqu'à 8 mètres :<ul style="list-style-type: none">○ en cour avant au lieu d'une hauteur maximale de 1,5 mètre;○ en cour latérale/arrière au lieu d'une hauteur maximale de 2 mètres;• L'aménagement d'une aire de stationnement projetée :<ul style="list-style-type: none">○ localisée en partie en cour avant de l'habitation multifamiliale au lieu de la cour latérale ou arrière;○ ayant une pente de 11 % au lieu d'une pente maximale de 7 %;• L'aménagement d'une aire de stationnement commune :<ul style="list-style-type: none">○ à une distance de moins de 6 mètres d'un bâtiment principal.

2. Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, avant qu'il ne rende sa décision, en se présentant à la date, l'heure et l'endroit fixés pour la séance du conseil.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 2 février 2024.

Anny Després, greffière adjointe